

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 90-0609/PR/FIN affectent au Ministre de la santé publique une parcelle de terrain sise aux salines -ouest

n° 90-0609/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
30 juin 1990

Numéro JO
n° 12 du 30/06/1990

Date du numéro
30 juin 1990

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales une parcelle de terrain d'une superficie de 3000 mètres carrés sise aux Salines-Ouest et contigude au Centre communautaire Arnaud (Arhiba). Cette parcelle de terrain est destinée a l'installation d'une clinique dentaire. Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le cnei de service des Domaines fera remise de ladite parcelle de terrain du ministre de la Santé publique et des Affaires sociales. Il sera dressé procès-verbal de cette opération, lequei comportera évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.